

avoir été libéré par la République française, Duperron reçoit de la Municipalité de Liège une pension de 1200 fr. sur les fonds dits "Aumônes des pauvres". Un an plus tard (10.II.1801), le Conseil municipal de Liège lui accorde un secours de 100 fr. par mois "à l'effet de l'indemniser de ce qu'il a souffert pour la cause de la liberté" (cf. Mémorial de la Ville de Liège.1720-1830", pp.218,225).

119- O.c.2 a.de GRETRY, créé à Paris le 1.II.1775, à Liège le 23.XII.1775

119 bis - "Les Femmes vengées ou les feintes infidélités" paroles de SEDAINÉ, o.c. 1 a. de PHILIDOR, créé le 20.III.1775 à la Comédie Italienne à Paris.

120- PHILIDOR(François-André DANICAN, dit)(Dreux 1726- Londres 1795) est l'auteur de la musique de "Mélide ou le Navigateur", o.c. 2 a. de FENOUILLOT et FALBAIRE, représenté le 30.X.1773 à Fontainebleau.

José QUITIN

Cotisations pour 1983

Le Comité de la SLgM. remercie vivement les membres qui ont déjà versé leur cotisation pour 1983, et tout spécialement ceux qui, malgré son augmentation devenue indispensable, ont néanmoins continué à la majorer.

Nous rappelons à ceux qui ne se sont pas encore mis en règle que, suite à l'accroissement des frais de toutes sortes, nous avons dû porter le montant de la cotisation pour 1983 à

- 300 francs pour les personnes habitant le Benelux
- 450 francs pour les personnes habitant d'autres pays, où notre Bulletin trimestriel doit malheureusement être expédié au tarif "Imprimés", beaucoup plus onéreux .

A verser au CCP. 000/ 029 40 01/ 91 de la Société liégeoise de Musicologie, c/o R.PLATEL, 4020 Liège. La cotisation donne droit à l'envoi du Bulletin et de son Supplément musical, mais pas à celui des Fascicules "Publications de la Société liégeoise de Musicologie.

A ce propos, le succès remporté par le Fascicule 2 : Les musiciens de Saint-Jean l'Evangéliste...Vers 1400-vers1710 (prix 264 fr. pour nos membres) nous incite à poursuivre cet effort. Nous préparons un Fascicule analogue, consacré cette fois aux musiciens de l'ancienne collégiale Saint-Paul, aujourd'hui cathédrale de Liège; nous en reparlerons dès que sa composition sera définitivement arrêtée.

En vous remerciant de votre fidélité à la Société liégeoise de Musicologie et aux principes qu'elle défend, veuillez, cher Membre, agréer nos meilleures salutations ainsi que nos meilleurs vœux pour 1983.

Le Comité de la SLgM.
